

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	10	14

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
 Le : 02/03/2021  
 Et  
 Publication ou notification du :

L'an 2021, le 26 Février à 17:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/02/2021.

**Présents** : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : FIOT Nathalie, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, MM : COUROUSSÉ Gilles, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MONNIER Sarah à Mme FIOT Nathalie, WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, MM : NAËL Benoît à M. De TROGOFF Hervé, POUPARD Dominique à M. De TROGOFF Hervé

Absent(s) : Mmes : BOURDEAU Odile, DELORME Julie, GELLÉ Bérangère, MM : JACQMIN Philippe, LE CALOCH Christian

**A été nommée secrétaire** : M. COUROUSSÉ Gilles

2021\_013 – Annulation du loyer de l'Auberge de la Roche - Décembre 2020 et Janvier 2021

**Vu** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

**Considérant** qu'afin de ralentir la propagation du virus covid-19, les établissements de type N ne peuvent accueillir du public depuis le 30 octobre,

**Vu** la demande écrite en date du 31 janvier 2021 de M. et Mme PADIOU, gérants de l'auberge, portant demande d'annulation de deux mois du loyer commercial de SARL KAREPAD,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- D'annuler le loyer commercial de l'Auberge de la Roche du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 janvier 2021

**A l'unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
 Au registre suivent les signatures  
 Pour copie conforme :

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 044-214400913-20210226-2021\_13-DE



En mairie, le 02/03/2021  
Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hervé de Trogoff". The signature is written in a cursive style and is positioned over the printed name below.

Hervé de TROGOFF